

Page: 1/10

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Lubrifluid
- · Code du produit: 1600064
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Matériel aide pour la technique dentaire Lubrifiants
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bien-Air Dental S.A.

Länggasse 60

CH-2504 Biel/Bienne

Switzerland

Tel.: int. +41 (0)32 344 64 64

office@bienair.com

http://www.bienair.com/

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Swiss Toxicological information center

E-Mail: info@toxi.ch

24-h-Emergency number: From CH: 145

From abroad: +41 44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Page: 2/10

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

(suite de la page 1)

Asp. Tox. 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07 G

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% de n-hexane

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% de n-hexane

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliquement

1-Decen, Dimer, hydriert

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

*P211* Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

#### · Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Préparations
- · Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

### · Composants dangereux:

CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2

 $| \diamondsuit F |$ 

isobutane

🏵 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280

20-30%

Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx

(suite page 3)

Page: 3/10

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

	(suite o	de la page 2
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	10-20%
Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	<b>◈</b> Flam. Gas 1, H220	
Numéro CE: 931-254-9	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% de n-hexane	10-20%
Reg.nr.: 01-2119484651-34-xxxx	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% de n-hexane	10-20%
	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119484651-33	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliquement  Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-10%
CAS: 68649-11-6	1-Decen, Dimer, hydriert \$\infty\$ Asp. Tox. 1, H304; \$\frac{\cdot}{\chi}\$ Acute Tox. 4, H332	1-10%

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

 $\cdot \textit{Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:}$ 

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

0.1 1 drumetres de controle					
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:					
75-28-5 isobutane					
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm				
	Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm				
74-98-6 propane					
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm				
	Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm				
124-38-9 dioxyde de carbone					
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm				

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

(suite page 5)

Page: 5/10

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision : 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

(suite de la page 4)

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,3 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés	physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques Indications générales	et chimiques essentielles					
Aspect:						
Forme:	Aérosol					
Couleur:	Incolore					
Odeur:	Caractéristique					
Seuil olfactif:	Non déterminé.					
valeur du pH:	Non déterminé.					
Changement d'état						
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.					
	lition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.					
Point d'éclair	-60 °C					
Inflammabilité (solide, gaz):	Gaz liquéfié extrêmement inflammable.					
Température d'inflammation:	>200 °C					
Température de décomposition:	Non déterminé.					
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.					
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélang explosifs vapeur-air peuvent se former.					
Limites d'explosion:						
Inférieure:	1 Vol %					
Supérieure:	10,9 Vol %					
Pression de vapeur:	Non déterminé.					
Densité à 20 °C:	0,62 g/cm³					
Densité relative	Non déterminé.					

(suite page 6)

Page: 6/10

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

	(suite de la page :
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	82,5 %
VOC (CE)	82,55 %
VOCV (ĆH)	82,55 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Vive réaction aux agents d'oxydation.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Page: 7/10

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

(suite de la page 6)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

٠	0	a	ta	ılı	og	ue	eur	op	éen	des	dé	chets	

15 01 04 emballages métalliques

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN1950

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- $\cdot$  ADR

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

AEROSOLS (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane, Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics), MARINE

**POLLUTANT** 

AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$

·IATA





Classe 2 5F Gaz.

(suite page 8)

### Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

Étiquette	2.1
IMDG	
**	
Class	2.1
Label	2.1
IATA	
<u> </u>	
3	
Class	2.1
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses po
	l'environnement : oleoylsarcosine
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnes (poisson et arore)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
r unusaieur Numéro d'identification du danger (Indice Kemle	
No EMS:	F-D,S-U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capac
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOL
	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from
	class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of cla
	2. For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of cla
	2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe	II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
Catégorie de transport	Non autorisé en tant que quantité exceptée 2
Code de restriction en tunnels	2 D
IMDG	
IMDU	IL

Page: 9/10

### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 03.01.2020 Numéro de version 11 Révision: 03.01.2020

Nom du produit: Lubrifluid

(suite de la page 8)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
- · VOC (CE) 82,55 %
- · VOCV (CH) 82,55 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique: Product Stewardship

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables - Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression - Gaz comprimé

(suite page 10)

Page: 10/10

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 03.01.2020 Date d'impression: 03.01.2020 Numéro de version 11

Nom du produit: Lubrifluid

(suite de la page 9)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente